

Le féminicide

Le mot féminicide définit un crime qui risquerait de demeurer invisible, s'agissant de femmes tuées pour avoir mis en cause leur rôle, des « *femmes tuées parce qu'elles sont des femmes, ou bien parce qu'elles ne sont pas les femmes que la société voudrait* » selon la définition de la Convention d'Istanbul. Ce terme a été emprunté à la criminologie pour désigner les meurtres fondés sur le genre (meurtres discriminatoires) commis par un homme. Il désigne non seulement les homicides de femmes qui ont été commis par leur partenaire ou ex partenaire, mais aussi les meurtres, par la main de leurs pères, de filles refusant un mariage forcé ou le contrôle obsessionnel sur leurs vies.

« Face à un féminicide, nous nous demandons, à chaque fois, si ce couteau, cette arme, ces mains, auraient pu être arrêtés ; pourquoi nous n'avons pas réussi, même si nous avons écouté toutes les demandes d'aide lancées par la victime et, parfois, nous avons même compris son silence ».

« Le défi contre le féminicide ne peut être gagné qu'en misant sur la prévention ; aucune statistique stérile concernant l'augmentation des arrestations pour ce crime n'aura d'impact véritable sur ce phénomène ».

Voilà les mots du préfet Francesco Messina, Directeur Centrale de l'Anti-criminalité.